

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3 Juillet 2021

L' an 2021 et le 3 Juillet à 09 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de

LECHEVALLIER Philippe Maire

Présents : M. LECHEVALLIER Philippe, Maire, Mmes : ALBERTELLI Evelyne, GESLIN Nadine, KOVALEVSKY Christiane, RAGOT Elisabeth, VOGELS Nicole, MM : DAUBIN Thierry, JAGUIN Gérard, LEGENDRE Eric, MOUGEL Roger, PEREIRA RODRIGUES Marco

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DEBACKER Luc à M. LECHEVALLIER Philippe, ESNAULT Emeric à M. JAGUIN Gérard

Excusé(s) : Mme CATHERINE Elysabeth, M. VANDEWALLE Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 25/06/2021

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE DREUX

le : 06/07/2021

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme VOGELS Nicole

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Rapport sur l'eau 2020
REFECTION DE VOIRIE - Hameaux du Bois-Renault et Badainville -
Résultat de la Commission d'appel d'offres et choix de l'entreprise
AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE - Résultat de la commission d'appel d'offres et choix de l'entreprise
ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - Demande de subvention
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE - Montant de la caution
TELETRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE DEMATERIALISEE (@CTES)
Biens vacants sans maître - Estimation des Domaines
Subvention exceptionnelle
Acquisition d'un équipement DAE - Demande de subvention
Participation aux frais de scolarité à la Madeleine de Nonancourt
Acquisition de barnums

Monsieur le Maire fait un point sur le déroulement des dernières élections, il tient à remercier les personnes qui ont tenu un bureau et indique que c'est un moment privilégié pour échanger avec la population.

réf : 2021-14 - **Rapport sur l'eau 2020**

Monsieur le Maire fait un bref exposé du rapport annuel de notre délégataire, Véolia.

Il en ressort les points suivants :

- on constate une continuité dans l'amélioration du rendement passant de 73,1 % en 2019 à 73,8 % pour 2020, ramenant ainsi l'indice linéaire de pertes de réseau de 1,60 m3/km/jour en 2019 à 1,44 pour 2020, suite à de nombreuses réparations de fuites, toutefois ce n'est pas encore satisfaisant comme rendement.
- baisse du volume acheté passant de 56 763 m3 en 2019 à 50 916 m3 pour 2020, ramenant ainsi le volume vendu de 39 365 m3 à 31 646 m3.
- La consommation moyenne passe donc de 141 l/hab/jour à 127 l. La consommation individuelle unitaire passe de 110 m3/abonné/an à 99 m3/abonné/an.
- une pompe de surpresseur a été renouvelée,
- 46 compteurs ont été remplacés.
- Notre compagnie fermière, afin de continuer ses efforts de réduction des fuites propose des travaux d'amélioration du réseau dans une partie sensible entre le bas du Ménillet et le Gérier, soit environ 250 m de canalisation à envisager de remplacer. Mais, depuis le 1er janvier 2020, notre Commune n'a plus la compétence eau, donc ce seront les services de l'Agglo qui proposeront les travaux à faire.
- M. Jaguin faire remarquer qu'il faut, avec l'Agglo, se montrer vigilants car dans ce rapport, notre compagnie fermière annonce un déficit.
- La qualité de l'eau distribuée est 100 % aux limites et références de qualité pour les paramètres physico-chimique et bactériologique. Toutefois, nous continuons de recevoir de nombreux commentaires quant à la teneur en calcaire fournie par le SAE Paqueterie.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-15 - **REFECTION DE VOIRIE - Hameaux du Bois-Renault et Badainville - Résultat de la Commission d'appel d'offres et choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une consultation a été lancée pour les travaux de réfection de voirie sur les hameaux du Bois-Renault et Badainville. Cette dernière s'achevait le 15 juin à 12 h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juin dernier et a procédé à l'examen des 4 offres reçues, l'entreprise Colas ayant adressé un courrier indiquant qu'elle ne pouvait fournir une offre de prix techniquement et financièrement pertinente dans les délais impartis.

Entreprise GUERIN TP	81 510,50 € HT	97 812,60 € TTC
Entreprise PIGEON TP	86 360,12 € HT	103 632,14 € TTC
Entreprise T.P. 28	103 212,00 € HT	123 854,40 € TTC
Entreprise TOFFOLUTTI	123 034,30 € HT	147 641,16 € TTC

En fonction des critères techniques et de jugement définis dans le cahier des charges de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise GUERIN TP pour une somme HT de 81 150,50 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la

commission d'appel d'offres et retient l'entreprise GUERIN TP.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-16 - **AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE - Résultat de la commission d'appel d'offres et choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement des abords de l'église. Cette dernière s'achevait le 15 juin à 12 h.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 juin dernier et a procédé à l'examen des 2 offres reçues.

Entreprise GUERIN TP	44 023,30 € HT	52 827,96 € TTC
Entreprise T.P. 28	50 323,00 € HT	60 387,60 € TTC

En fonction des critères techniques et de jugement définis dans le cahier des charges de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise GUERIN TP pour la somme de 44 023,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission d'Appel d'Offres et retient l'entreprise GUERIN TP.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-17 - **ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a dû, vu le caractère d'urgence, passer commande pour du matériel informatique. En effet, nos logiciels métier de Berger Levraut se sont trouvés bloqués car les mises à jour automatiques ne pouvaient plus se faire du fait de l'obsolescence du matériel dont nous disposions (ordinateurs de 9 ans).

En conséquence, des devis ont été demandés à notre prestataire informatique, BBS.

- pour le bureau accueil, un ordinateur portable avec station d'accueil a été acquis pour 1 486 € HT
- pour le bureau compta, une unité centrale, ainsi qu'un écran ont été acquis pour 1 467 € HT.

L'investissement global représente la somme de 2 953 € HT, soit, 3 543,60 € TTC.

Le Conseil approuve cette acquisition et sollicite une subvention au titre du fonds de péréquation.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-18 - **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE - Montant de la caution**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que suite au réaménagement de l'office, notamment l'acquisition de nouveaux équipements (four, lave-vaisselle, armoire réfrigérante) il conviendrait d'augmenter le montant de la caution demandées aux particuliers et/ou associations utilisant la salle polyvalente.

Il propose de passer de 500 € euros à 1 500 € euros.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, décide de passer le montant de la caution à 1 500 € applicable à toute personne utilisant la salle polyvalente.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M. le Maire signale également, suite au réaménagement de l'office, qu'il faudrait revoir certains termes du contrat de location qui est passé avec les privés mais également revoir la convention à passer avec les associations qui ont accès gratuitement à la salle, notamment pour la caution, l'entretien. A soumettre lors de la prochaine réunion de Conseil.

Il indique également qu'on va voir le fonctionnement des différents appareils avec Mme Geslin car certaines notices ne sont pas très claires.

réf : 2021-19 - **TELETRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE DEMATERIALISEE (@CTES)**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la collectivité au dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture.

Un marché public devra être passé avec un prestataire afin d'organiser cette transmission.

De plus, une convention devra être conclue avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de la télétransmission ;
- autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-20 - **Biens vacants sans maître - Estimation des Domaines**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune est devenue propriétaire de différentes parcelles dans le cadre de la procédure des biens vacants sans maître. Afin d'étudier le devenir de ces parcelles, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de solliciter l'estimation du service des Domaines.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Reprise des animations

Il n'y aura pas de concours de boules au 14 Juillet par manque de personnes pour l'organisation.

Mme Kovalevsky indique qu'il y a le voyage des Dampierre les 10-11 et 12 septembre, puis une soirée belote en octobre et le Beaujolais Nouveau.

Concernant le voyage à Dampierre Saint Nicolas, elle indique qu'elle a renégocié les prix et que la subvention de la Commune de 2 000 €, peut passer à 1 800 €.

Selon la situation sanitaire, on verra ce qu'on pourra faire pour le 11 Novembre.

M. le Maire indique qu'il aimerait, dans la mesure du possible, que l'après-midi des anciens, mis en place par l'ASP puisse redémarrer en septembre, bien évidemment, selon la situation sanitaire. Toutefois, il faudrait voir ce que devient l'ASP. Une assemblée générale va être préparée. Mme Vogels indique qu'elle aimerait bien en faire partie, voire même être dans le bureau.

réf : 2021-21 - **Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire indique que, du fait de la pandémie, nombre d'associations ont ou vont avoir des difficultés à reprendre un fil normal.

Sur notre Commune, l'association qui rencontre des difficultés c'est la section Gymnastique Volontaire. Pour être viable, cette association a besoin de 20 membres minimum. En l'état actuel des choses, après sondage auprès des adhérents, il n'y aurait qu'une dizaine de personnes.

D'autre part, la présidente actuelle ne souhaite pas continuer. Une assemblée générale est provoquée pour le 08 juillet.

Après un large débat, le Conseil, à l'unanimité, décide de voter une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour aider à la relance de la Gymnastique Volontaire. Toutefois, cette subvention sera versée selon le résultat de l'Assemblée Générale qui devra élire un nouveau bureau et disposer de membres.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Il faudrait peut-être suggérer à l'association d'augmenter un peu ses prix de cotisation, tout en restant raisonnables et, éventuellement, passer à 120 €.

réf : 2021-22 - **Acquisition d'un équipement DAE - Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, depuis le 1er janvier 2021, les communes doivent être équipées d'un défibrillateur. Une négociation avait été engagée avec la CNP qui pouvait accorder une subvention de 500 € mais, au vu de la complexité du dispositif (obligation de formation d'un certain nombre de personnes, notamment), cette solution a été abandonnée.

Renseignements pris dans les communes alentours, un contact a été pris avec la pharmacie de Brezolles qui peut fournir ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord pour acquérir un défibrillateur auprès de la pharmacie de Brezolles pour 2 482,50 € HT et sollicite une subvention au titre du fonds de péréquation.

Cet équipement sera installé sous le préau dans la cour de la Mairie.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-23 - **Participation aux frais de scolarité à la Madeleine de Nonancourt**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, comme tous les ans, nous devons valider notre participation aux frais de scolarité des enfants de notre commune en maternelle ou

primaire scolarisés à La Madeleine de Nonancourt. Le coût, par enfant et par an, communiqué par le Syndicat scolaire s'élevant à 1 200 €.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, donne son accord mais estime le coût prohibitif par rapport aux autres communes où nous devons participer.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-24 - **Acquisition de barnums**

Monsieur le Maire indique au Conseil que les barnums que la Commune utilisait ou mettait à disposition des associations locales sont hors d'usage.

Après de nombreuses recherches, la solution de barnums "forains" qui se déplie et ne sont pas composés de centaines de petites pièces, est retenue.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- décide de commander barnums de x pour un montant global HT de auprès de la société France Barnums,
- sollicite une subvention au titre du fonds de péréquation
- décide qu'une convention d'utilisation sera passée avec les associations pour la mise à disposition de cet équipement, avec caution.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

1- Travaux en cours

- le portail de l'étang du Ménillet est en cours de finitions. Il devrait être posé prochainement, la peinture ayant été appliquée.
- les poubelles ont été posées également sur le site de l'étang,
- les cendriers ont été scellés à la salle polyvalente,
- M. Tanguy, à qui les travaux de maçonnerie du site de la Mairie avaient été confiés, n'ayant pas donné de nouvelles, M. Bonnard a été contacté, les travaux lui sont commandés...

2- Chemin du Château d'Eau

La Commission de Sécurité a déjà abordé le problème de circulation dans cette voie et propose de la passer en sens unique, ce qui ne plaira pas à tout le monde, mais c'est une question de sécurité ; mais il faut savoir dans quel sens. Il est proposé d'autoriser la circulation depuis le haut de la côte de Dampierre vers le château d'eau (sens de circulation de la benne de collecte d'ordures ménagères).

Le même problème de sécurité se pose pour le chemin de l'Eglise. Il est proposé également de le passer en sens unique, en sens montant, depuis la Côte de Dampierre vers le chemin du Château d'Eau, ce qui est également le sens de circulation de la benne de collecte des ordures ménagères.

Etant donné qu'on modifie certaines règles qui existent depuis toujours, il semble opportun d'organiser une consultation des habitants concernés, le sujet étant particulièrement pointu. En conséquence, un courrier sera adressé aux riverains, muni d'un coupon-réponse. Il faudra bien insister sur la mise en sécurité de ces voies.

3- Plaques de rues

De nombreuses plaques de rues manquent ou sont sales ou dégradées. M. le Maire propose de ne pas changer cette signalisation mais voir avec un prestataire pour l'édition de feuilles adhésives avec logo sur les plaques existantes.

Mme Kovalevsky indique que c'est ce que son fils réalise à la Mairie de Dreux et demande s'il ne serait pas possible de voir avec eux.

4- Point sur les subventions

Monsieur le Maire indique que nos différentes demandes de subventions au titre du FDI ont été retenues. Nous percevrons donc 30 % du montant HT des travaux engagés.

Nous sommes également retenus au titres des amendes de police pour la sécurité.

5- Terrain du Ménillet

La signature est enfin intervenue, la Commune est devenue propriétaire du terrain.

Une réunion sur place a eu lieu avec différents acteurs économiques. Sur une base environnementale il faut réfléchir à ce qui peut être mis en oeuvre. Il faut mettre au point un concept. Le principe d'un parking à l'entrée du terrain a été retenu.

Il faudra faire un inventaire faune et flore afin de pouvoir être plus précis dans ce qui est envisageable ou non.

Toutefois, dans un premier temps, il faut supprimer le lierre qui pousse sur le mur et le dégrade.

Un devis a été demandé en ce sens à M. Marvin, ainsi que pour la restauration du mur qui avait été abimé par la chute du frêne qui était à l'entrée du terrain de l'étang.

6- Emprunt

Le terrain doit être payé, donc on va demander le déblocage des fonds de l'emprunt.

7- Cimetière

Nous allons faire procéder à la restauration du mur du cimetière, côté Saint Lubin, car les briques du chapeau sont descellées. M. Marvin peut faire ce chantier courant septembre pour environ 1 500 €.

8- Opération "Nettoyons la Nature"

M. Legendre est chargé du dossier, on peut toujours s'inscrire et voir l'évolution de la situation mais, au moins, on aura le matériel.

9- Incivilités

M. Lechevallier indique qu'il a envoyé un courrier à M. Gignoud, tatoueur au Ménillet, afin qu'il cesse de brûler régulièrement des déchets verts. Il profite de cette occasion pour inviter les membres du Conseil à le prévenir lui ou le Secrétariat dès qu'une incivilité se produit afin que la Mairie puisse agir rapidement et éviter que de tels faits ne deviennent répétitifs, de même pour l'usage intempestif de tondeuses ou de tronçonneuses.

10- Pylônes télécommunication

- Pylône du Gérier

Pour l'instant il est "au naturel", toutefois le métal ne va pas rester brillant très longtemps. Un courrier a été envoyé à Orange afin que les recommandations de l'architecte des Bâtiments de France soient respectées. Un cabinet d'étude a pris contact avec la Mairie, ils vont faire une étude pour dissimuler le pylône et feront une proposition à Orange qui acceptera... ou non.

- Pylône de Sotteville

La réunion publique aurait dû avoir lieu aujourd'hui mais on se heurte à une fin de non recevoir de la part d'ATC malgré l'engagement pris devant le Sous Préfet et les représentants d'Eure et Loir Numérique.

Le Maire indique qu'il continue malgré tout d'avancer, comme il peut mais que nous sommes pieds et poings liés et ne sommes que spectateurs de la situation. Il a même été contacté par la Présidente de l'ARCEP, Mme de La Raudière. Elle doit convoquer ATC et Free car il y a trop d'abus de la part de ces sociétés, alors que d'autres sont plus respectueuses et à l'écoute des élus.

Il faudrait un recours administratif d'un tiers sur Sotteville pour essayer de faire bouger un peu les choses mais c'est très compliqué.

11- Messes

Mme Ragot informe que les messes vont reprendre à leur rythme normal d'avant pandémie, le 3e dimanche pour Dampierre. Il faut voir pour le ménage.

12- Impasse du Plessis

Mme Vogels signale le mauvais état d'entretien du terrain à proximité de sa propriété. Il y a des pousses de lilas quasi jusque sur la route. Elle fait appel à quelqu'un pour nettoyer ce qui envahit chez elle.

La Commune fera un courrier au propriétaire faisant part de plaintes de riverains.

13- Remise des Prix

Mme Albertelli a reçu de nombreuses familles, c'est un moment fort qui permet de rencontrer les gens. Les personnes rencontrées sont heureuses de vivre à Dampierre malgré, parfois, les problèmes de voisinage ou d'incivilités.

M. le Maire rappelle que la cérémonie des prix ne se déroulait pas comme cela avant la pandémie et que le but est de retrouver rapidement des animations.

14- Saint Pierre

M. le Maire expose qu'il va lancer l'étude de faire un week-end complet "Saint Pierre" avec une ou des animations plus conséquentes, en y joignant, si possible, la population.

Mme Ragot demande si nous avons de nouvelles informations pour les regroupements de personnes mais qu'elle n'organisera pas le concours de boules cette année.

15- Villancé

M. Daubin indique qu'il a rencontré, sur place, M. Artéchéa, Maire de Saint Lubin pour le problème d'écoulement d'eaux pluviales à Villancé. La Commune de St Lubin va mettre une canalisation avec rejet des eaux pluviales dans le fossé servant de limite entre nos

deux communes. Toutefois, il faut voir avec M. Mme Roussel qui seraient propriétaires d'une partie de ce fossé.

16- Réunion Sécurité

M. Daubin fait bref compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Dreux, à l'initiative de Monsieur le Sous Préfet.

Il y a une baisse des cambriolages mais recrudescence des violences familiales.

Il y a également des problèmes de circulation de quads et motos dans les chemins. Le Maire peut faire quelque chose : interdire la circulation des véhicules à moteur, voir, même, barrer quelques chemins où il n'y a pas de circulation agricole.

Il y a aussi de nombreux problèmes de drogue.

M. le Maire indique qu'on lui a fait remonter l'information qu'il arrive que des véhicules rentrent dans la cour de la Mairie et stationnent derrière le bâtiment.

M. Legendre propose de voir pour motoriser le portail.

Un système de caméras de vidéo-surveillance peut être installé, il y a de nombreuses subventions. Si cette hypothèse était retenue, voir pour regrouper les serveurs avec ceux de Saint Lubin.

17- Lucky Dogs

Mme Kovalevsky fait part de sa satisfaction par rapport au service apporté par la société Lucky Dogs. M. Chrétien fait preuve de beaucoup de professionnalisme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 35.

En mairie, le 06/07/2021

Le Maire,

Philippe LECHEVALLIER